



## «Maîtriser le fundraising, réussir sa campagne de collecte de fonds »

**21 avril 2015      9h00-12H45      à Paris**

**Objectifs de la formation : savoir construire et mettre en œuvre une campagne de collecte réaliste et performante**

- Revisiter les fondamentaux du fundraising grand public et entreprise ;
- Découvrir les méthodes et outils indispensables pour réussir sa collecte de fonds ;
- Savoir analyser les potentiels de votre structure ;
- Construire votre plan d'actions et assurer sa mise en œuvre opérationnelle.

**Votre intervenant : Stéphane Nau**, Expert en communication, mécénat et formation. Manager de projets dans un contexte multiculturel, sur les thématiques de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la solidarité internationale. Ancien délégué général de Fondation et de Réseau des Alumni.

### **Public :**

**Fondations, associations, établissements publics ou privés de recherche, de l'enseignement supérieur et de la santé** - chargé(e) de la collecte de fonds, chargé(e) des relations entreprises, chargé(e) du mécénat, du fundraising, chargé(e) de la recherche, chercheurs... et tous dirigeants et managers concernés par le développement des ressources.

**Acteurs du développement territorial** – Régions, Conseil Généraux, Communes, institutions en régie d'une collectivité, musées... CCI, Pôles de Compétitivité, incubateurs, SATT...

**Lieu :** Maison du Poumon - 66 bd Saint Michel 75006 Paris – RER Luxembourg Ligne B (sortir en tête de train direction sud)

### **Tarif inscription :**

**Tous publics 240 € HT - Petites associations 160 € HT - Consultants & Agences 350 € HT**

**Réductions** pour multi-inscription, étudiants et chercheur d'emploi et Membres IFFRES

**Inscriptions et renseignements :** [contacter@fondadev.com](mailto:contacter@fondadev.com)

**Télécharger votre bulletin d'inscription ICI**

**CSMF est un organisme de formation** enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : 31 59 07914 59 Préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais

Les formations peuvent être prises en charge par votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé type FAFIEC, AGEFOS, AFDAS...).

Nos formations sont éligibles à la formation professionnelle et déductible du 1% formation.

Vous pouvez aussi l'utiliser dans le cadre de votre Droit Individuel à la Formation (DIF)